



Assemblée

Distr. générale
20 juillet 2016
Français
Original : anglais

Vingt-deuxième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2016

Pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Président : Helmut Türk (Autriche)

1. À sa 155^e séance plénière, le 12 juillet 2016, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Cameroun, Fédération de Russie, Jamaïque, Japon et Myanmar.
2. La Commission a tenu une séance, le 19 juillet 2016, et élu l'Ambassadeur Helmut Türk (Autriche) à sa présidence pour la vingt-deuxième session.
3. La Commission a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un memorandum du secrétariat daté du 19 juillet 2016 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Au 19 juillet 2016, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du Chef d'État ou de gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par le Ministre avaient été présentés pour les représentants des 73 États suivants, qui participaient à la vingt-deuxième session de l'Assemblée : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Espagne, État de Palestine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Guinée, Honduras, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Irlande, Italie, Japon, Koweït, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Singapour, Slovaquie,

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 juillet 2016).



Slovénie, Suède, Thaïlande, Timor Leste, Tonga, Tuvalu et Viet Nam.

5. Au 19 juillet 2016, des informations concernant la nomination de représentants participant à la vingt-deuxième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, de missions permanentes auprès de l'Autorité internationale des fonds marins ou d'autres autorités ou services gouvernementaux par l'Union européenne et les 10 États suivants, inscrits à la session : Arabie saoudite, Équateur, Iraq, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Trinité-et-Tobago et Ouganda.

6. Le Président a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 dudit document seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Il a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

« La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat daté du 19 juillet 2016,

Accepte les pouvoirs desdits représentants. »

7. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

8. Par la suite, le Président a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 10 ci-après. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

9. En conséquence de ce qui précède, le présent rapport est présenté à l'Assemblée.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

Projet de décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la vingt-deuxième session de l'Autorité internationale des fonds marins

« L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »